



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUÉ

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance de l'ensemble de ses pensionnés que le versement des pensions de retraite et de réversion au titre de l'échéance de janvier 2026 sera anticipé au mardi 23 décembre 2025.

À cet effet, tous les bénéficiaires percevront le montant de leur pension dès le mardi 23 décembre 2025 à partir de 8 heures, à travers les moyens de perception habituels, à savoir :

- Le virement bancaire
- La téléphonie mobile

Cette mesure vise à permettre aux pensionnés de disposer de leurs pensions sociales à l'approche des fêtes de fin d'année. Les équipes de la CNSS demeurent pleinement mobilisées et restent disponibles pour toute information complémentaire.

La CNSS invite par ailleurs les pensionnés à accorder une attention particulière à la présente information.

Conakry, le 22 décembre 2025

Le Directeur Général



Bakary SYLLA

